

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le deux mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de PLUDUNO, légalement convoqué le 22 février 2023, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Maxime LEBORGNE, Maire.

**Etaient présents** : Maxime LEBORGNE, Loïc REVEL, Nicole VILLER, Vincent CHESNAIS, Isabelle JOUFFE, Bernard CHRETIEN, Michel RAFFRAY, Pierrick LORY, Daniel LEVEQUE, Françoise LE ROUILLE, Michel VACHER, Philippe PLARD, Alix CHOLLET, Magalie TEILLET, Angélique LE VERGE, Isabelle GUILBAUD, Aurélie LEMARCHAND et Aurélie DUPAS, *formant la majorité des membres en exercice.*

**Etait excusé** : Vincent PERROQUIN (*ayant donné pouvoir à Michel RAFFRAY*)

Secrétaire de séance : Philippe PLARD

*Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.*

### DELIBERATION 009/2023 : BUDGET PRINCIPAL – COMPTE DE GESTION 2022

Concernant l'approbation du compte de gestion présenté par Monsieur BETHOUX, receveur, Considérant la conformité du compte de gestion avec le compte administratif 2022, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le Conseil Municipal DECLARE que le compte de gestion 2022 pour le budget principal n'appelle aucune observation.**

### DELIBERATION 010/2023 : BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Après l'approbation du compte de gestion par le Conseil Municipal, En l'absence de Monsieur le Maire, Loïc REVEL, Adjoint chargé des finances, présente le compte administratif principal 2022, Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2022 et le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice, ainsi que les pièces justificatives, Considérant la régularité des opérations, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal DECLARE que le compte administratif principal n'appelle aucune observation et ARRETE comme suit les opérations de l'année 2022 :

	<u>2022</u>	<u>RA.R.</u>	<u>TOTAL</u>
<b>➤ Section FONCTIONNEMENT :</b>			
- Dépenses	1 492 806,19 €		1 492 806,19 €
- Recettes	2 187 353,78 €		2 187 353,78 €
<b>Résultat</b>	<b>694 547,59 €</b>		<b>694 547,59 €</b>
<b>➤ Section INVESTISSEMENT :</b>			
- Dépenses	686 158,98 €	1 762 600,00 €	2 448 758,98 €
- Recettes	556 256,31 €	1 364 654,00 €	1 920 910,31 €
<b>Résultat</b>	<b>- 129 902,67 €</b>	<b>- 397 946,00 €</b>	<b>- 527 848,67 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>564 644,92 €</b>	<b>- 397 946,00 €</b>	<b>166 698,92 €</b>

Le Conseil Municipal donne son accord pour affecter les résultats suivants au Budget Primitif principal 2023 :

- Déficit d'investissement (art. 001)	:	129 902,67 €
- Affectation à la réserve (art.1068)	:	527 848,67 €
- Excédent de fonctionnement (art. 002)	:	166 698,92 €

**DELIBERATION 011/2023 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU HAUT BOURG  
– COMPTE DE GESTION 2022**

Concernant l'approbation du compte de gestion présenté par Monsieur BETHOUX, receveur, Considérant la conformité du compte de gestion avec le compte administratif 2022, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le Conseil Municipal DECLARE que le compte de gestion 2022 pour le budget annexe lotissement du Haut Bourg n'appelle aucune observation.**

**DELIBERATION 012/2023 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU HAUT BOURG  
– COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Après l'approbation du compte de gestion par le Conseil Municipal, En l'absence de Monsieur le Maire, Loïc REVEL, Adjoint chargé des finances, présente le compte administratif lotissement du Haut Bourg 2022, Après s'être fait présenter le budget annexe lotissement du Haut Bourg de l'exercice 2022 et le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice, ainsi que les pièces justificatives, Considérant la régularité des opérations, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal DECLARE que le compte administratif lotissement du Haut Bourg n'appelle aucune observation et ARRETE comme suit les opérations de l'année 2022 :

	<u>2022</u>	<u>RA.R.</u>	<u>TOTAL</u>
<b>➤ Section FONCTIONNEMENT :</b>			
- Dépenses	44 225,67 €		44 225,67 €
- Recettes	44 255,67 €		44 225,67 €
<b>Résultat</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>
<b>➤ Section INVESTISSEMENT :</b>			
- Dépenses	0,00 €		0,00 €
- Recettes	0,00 €		0,00 €
<b>Résultat</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

**DELIBERATION 013/2023 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU GUEBRIAND –  
COMPTE DE GESTION 2022**

Concernant l'approbation du compte de gestion présenté par Monsieur BETHOUX, receveur, Considérant la conformité du compte de gestion avec le compte administratif 2022, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le Conseil Municipal DECLARE que le compte de gestion 2022 pour le budget annexe lotissement du Guébriand n'appelle aucune observation.**

**DELIBERATION 014/2023 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU GUEBRIAND –  
COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Après l'approbation du compte de gestion par le Conseil Municipal,  
En l'absence de Monsieur le Maire, Loïc REVEL, Adjoint chargé des finances, présente le compte administratif lotissement du Guébriand 2022,  
Après s'être fait présenter le budget annexe lotissement du Haut Bourg de l'exercice 2022 et le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice, ainsi que les pièces justificatives,  
Considérant la régularité des opérations,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal DECLARE que le compte administratif lotissement du Guébriand n'appelle aucune observation et ARRETE comme suit les opérations de l'année 2022 :

	<u>2022</u>	<u>RA.R.</u>	<u>TOTAL</u>
<b>➤ Section FONCTIONNEMENT :</b>			
- Dépenses	124 157,59 €		124 157,59 €
- Recettes	434 447,87 €		434 447,87 €
<b>Résultat</b>	<b>310 290,28 €</b>		<b>310 290,28 €</b>
<b>➤ Section INVESTISSEMENT :</b>			
- Dépenses	0,00 €		0,00 €
- Recettes	720 552,84 €		720 552,84 €
<b>Résultat</b>	<b>720 552,84 €</b>		<b>720 552,84 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>1 030 843,12 €</b>		<b>1 030 843,12 €</b>

Le Conseil Municipal donne son accord pour affecter les résultats suivants au Budget Primitif lotissement du Guébriand 2023 :

- Excédent d'investissement (art. 001)	:	720 552,84 €
- Excédent de fonctionnement (art. 002)	:	310 290,28 €

**DELIBERATION 015/2023 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU CLOS DE LA  
GUERANDE – COMPTE DE GESTION 2022**

Concernant l'approbation du compte de gestion présenté par Monsieur BETHOUX, receveur,  
Considérant la conformité du compte de gestion avec le compte administratif 2022,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**le Conseil Municipal DECLARE que le compte de gestion 2022 pour le budget annexe lotissement du Clos de la Guérande n'appelle aucune observation.**

**DELIBERATION 016/2023 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU CLOS DE LA  
GUERANDE – COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Après l'approbation du compte de gestion par le Conseil Municipal,  
En l'absence de Monsieur le Maire, Loïc REVEL, Adjoint chargé des finances, présente le compte administratif lotissement du Clos de la Guérande 2022,  
Après s'être fait présenter le budget annexe lotissement du Clos de la Guérande de l'exercice 2022 et le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice, ainsi que les pièces justificatives,  
Considérant la régularité des opérations,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal DECLARE que le compte administratif lotissement du Clos de la Guérande n'appelle aucune observation et ARRETE comme suit les opérations de l'année 2022 :

	<u>2022</u>	<u>RA.R.</u>	<u>TOTAL</u>
➤ <b>Section FONCTIONNEMENT :</b>			
- Dépenses	24 349,13 €		24 349,13 €
- Recettes	16 919,30 €		16 919,30 €
<b>Résultat</b>	<b>- 7 429,83 €</b>		<b>- 7 429,83 €</b>
➤ <b>Section INVESTISSEMENT :</b>			
- Dépenses	16 919,13 €		16 919,13 €
- Recettes	0,00 €		0,00 €
<b>Résultat</b>	<b>- 16 919,13 €</b>		<b>- 16 919,13 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>- 24 348,96 €</b>		<b>- 24 348,96 €</b>

Le Conseil Municipal donne son accord pour affecter le résultat suivant au Budget Primitif lotissement du Clos de la Guérande 2023 :

- Déficit d'investissement (art. 001)	:	16 919,13 €
- Déficit de fonctionnement (art. 002)	:	7 429,83 €

<b>DELIBERATION 017/2023 : BUDGET PRINCIPAL – OUVERTURE ANTICIPEE CREDITS INVESTISSEMENT</b>
--

Monsieur le Maire informe que, conformément aux dispositions de l'Article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif d'une collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le budget 2022 sera proposé au vote du Conseil Municipal à la fin du mois de mars.

Aussi, afin de faire face aux éventuels besoins de remplacement de matériels obsolètes, et besoin en nouveaux matériels/fournitures en urgence, afin d'assurer un bon fonctionnement des services municipaux, il propose d'appliquer ces dispositions pour l'opération d'investissement 108-Acquisitions du budget principal.

Conformément à l'article L1612-1 du CGCT,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**- DECIDE l'ouverture anticipée de crédits d'investissement sur l'exercice budgétaire 2023 du budget principal à hauteur de 10 000 € pour l'opération d'investissement 108 : Acquisitions - Chapitre 21,**

- Et d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement correspondantes.

Le conseil municipal s'engage à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif principal 2023.

<b>DELIBERATION 018/2023 : PROPOSITION D'ACQUISITION BATIMENT AU N° 1 RUE JULIEN COUPE</b>
--

Monsieur le Maire rappelle que le Docteur Vaast va cesser son activité au 1<sup>er</sup> avril prochain. Afin de faciliter l'installation de nouveaux médecins, il propose au Conseil Municipal de faire une proposition d'acquisition du cabinet médical.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (par vote à main levée), le Conseil Municipal **AUTORISE Monsieur le Maire à continuer les négociations pour l'acquisition**

du bâtiment appartenant à la SCI Le Bois Salou, situé au n° 1 rue Julien Coupé et cadastré section AB n° 283

Et à demander l'avis des services du Domaine sur ce bâtiment.

**DELIBERATION 019/2023 : CONSTRUCTION CUISINE CENTRALE-  
RESTAURANT SCOLAIRE ET SALLE DE MOTRICITE A L'ECOLE MAGELLAN -  
ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX**

Monsieur le Maire rappelle le lancement de la consultation pour les travaux de construction de la cuisine centrale-restaurant scolaire et l'aménagement de la salle de motricité.

Suite à l'ouverture des plis le 19 janvier et le 27 février et à l'analyse des offres,

Vu la décision prise par la Commission d'ouverture des plis,

**Le marché est attribué :**

- Pour le lot 1 - Terrassement-Vrd : A l'entreprise PAILLARDON TP de Tréguéux pour un montant de 66 069,50 € H.T. (79 283,40 € TTC)
- Pour le lot 2 - Gros œuvre : A l'entreprise NOBA de Plérin pour un montant de 397 753,19 € H.T. (477 303,83 € TTC)
- Pour le lot 3 - Charpente métal/bois-serrurerie : A l'entreprise BSM de Quessoy pour un montant de 95 117,20 € H.T. (114 140,64 € TTC)
- Pour le lot 4 - Couverture-étanchéité : A l'entreprise BAUDET ETANCHEITE de Langueux pour un montant de 77 659,48 € H.T. (93 191,38 € TTC)
- Pour le lot 5 - Menuiseries extérieures : A l'entreprise AMCP de Saint-Berthevin-La-Tannière (53) pour un montant de 77 490,00 € H.T. (92 988,00 € TTC)
- Pour le lot 7 - Doublage-cloison-isolation : A l'entreprise SPO d'Hillion pour un montant de total de 98 230,00 € H.T. (117 876,00 € TTC) (*correspondant à offre de base 93 000,00 € + variante carreau brique 5 230,00 € H.T.*)
- Pour le lot 8 - Plafonds suspendus : A l'entreprise GUIVARCH PLAFONDS de Trémuson pour un montant de 36 996,00 € H.T. (44 395,00 € TTC)
- Pour le lot 9 - Revêtements de sol-faïence : A l'entreprise MIRIEL de Languenan pour un montant de 74 764,39 € H.T. (89 717,27 € TTC) (*correspondant à offre de base 71 133,99 € + variante sol textile floqué 3 630,40 € H.T.*)
- Pour le lot 10 - Peinture : A l'entreprise POIDEVIN d'Hillion pour un montant de 34 139,99 € H.T. (40 967,99 € TTC)
- Pour le lot 11 - Electricité CFO/CFA : A l'entreprise AM ELEC de Ploumagoar pour un montant de 64 205,57 € H.T. (77 046,68 € TTC)
- Pour le lot 12 - Plomberie-chauffage-ventilation : A l'entreprise EREO de Lamballe pour un montant de 177 404,77 € H.T. (212 885,72 € TTC)
- Pour le lot 13 - Equipement de cuisine : A l'entreprise BONNET THIRODE/HORIS de Saint-Brieuc pour un montant de 178 815,76 € H.T. (214 578,91 € TTC)
- Pour le lot 14 - Résine : A l'entreprise SATRAS de Ergué-Gabéric (29) pour un montant de 56 524,52 H.T. (67 829,43 € TTC)

*Il est précisé que, pour le lot 6-Menuiseries intérieures, aucune offre n'a été reçue lors de la consultation initiale, puis une seule offre lors de la 2<sup>ème</sup> consultation. Celle-ci étant anormalement élevée par rapport à l'estimatif, une nouvelle consultation a été lancée.*

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou Bernard CHRETIEN, Adjoint au Maire, à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

**DELIBERATION 020/2023 : LOTISSEMENT DU CLOS DE LA GUERANDE – MISSION GEOMETRE**

Après étude des offres reçues, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE de retenir l'offre du Cabinet QUARTA de Saint-Brieuc pour la mission géomètre pour le lotissement du Clos de la Guérande pour un montant de 9 500,00 € H.T. (11 400,00 € TTC)**
- Et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Bernard CHRETIEN, Adjoint au Maire, à signer les documents relatifs à cette mission.

**DELIBERATION 021/2023 : LOTISSEMENT DU CLOS DE LA GUERANDE – MISSION S.P.S.**

Après étude des offres reçues, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE de retenir l'offre du Cabinet SCOPI d'Yffiniac pour la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) des travaux d'aménagement du lotissement du Clos de la Guérande pour un montant de 2 184,00 € H.T. (2 620,80 € TTC)**
- Et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Bernard CHRETIEN, Adjoint au Maire, à signer les documents relatifs à cette mission.

**DELIBERATION 022/2023 : LOTISSEMENT DU CLOS DE LA GUERANDE – DENOMINATION DE RUE**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **DECIDE de nommer la rue du lotissement communal du Clos de la Guérande : RUE MATHURIN MÉHEUT.**

**DELIBERATION 023/2023 : LOTISSEMENT DU CLOS DE LA GUERANDE – CRITERE DE VENTE DES LOTS**

Monsieur le Maire lance la discussion sur les critères de vente des parcelles dans le lotissement du Clos de la Guérande. Il propose qu'une partie des lots soient vendus à des propriétaires occupants uniquement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE que DIX lots du lotissement du Clos de la Guérande sont réservés uniquement à des propriétaires occupants.**
- Les autres lots peuvent être utilisés pour de la location mais hors location saisonnière.**
- Et autorise Monsieur le Maire ou Loïc REVEL, Adjoint au Maire, à signer les documents relatifs à ce dossier.

**DELIBERATION 024/2023 : SALLE CHATEAUBRIAND – RACCORDEMENT RESEAU ELECTRIQUE**

Bernard CHRETIEN, Adjoint au Maire, présente le devis établi par ENEDIS pour le raccordement au réseau basse tension de la salle Chateaubriand (actuellement raccordée à la maison des associations en cours de vente).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE le devis établi par ENEDIS pour un montant de 1 109,40 € H.T. (1 331,28 € TTC)**

- et AUTORISE Monsieur le Maire ou à Bernard CHRETIEN, Adjoint au Maire, à signer les documents relatifs à ce dossier.

**DELIBERATION 025/2023 : ACQUISITION ARMOIRES METALLIQUES POUR LA SALLE 50**

Après étude des offres reçues,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**- DECIDE de retenir l'offre de Manutan Collectivités de Chauray (79) pour l'acquisition de 4 armoires métalliques qui seront installées pour les associations dans la salle 50 pour un montant de 1 659,80 € H.T. (1 991,76 € TTC)**

- Et AUTORISE Monsieur le Maire ou Pierrick LORY, Conseiller délégué, à signer les documents relatifs à cette acquisition.

**DELIBERATION 026/2023 : ACQUISITION PC PORTABLE ECOLE MAGELLAN**

Après étude des offres reçues, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**- DECIDE de retenir l'offre de Micro Contact de Matignon pour l'acquisition d'un nouveau PC portable pour la classe de Joël PARIS pour un montant de 495,83 € H.T. (595,00 € TTC)**

- Et AUTORISE Monsieur le Maire ou Isabelle JOUFFE, Adjointe au Maire, à signer les documents relatifs à cette acquisition.

**DELIBERATION 027/2023 : MODIFICATION DE D.H.S. D'UN AGENT**

*Non communiquée.*

**DELIBERATION 028/2023 : FONDS D'ACTION EXTERIEURE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – AIDE D'URGENCE POUR LES POPULATIONS VICTIMES DU DOUBLE TREMBLEMENT DE TERRE EN TURQUIE ET SYRIE**

Monsieur le Maire informe que, suite au double séisme meurtrier qui a touché la Turquie et la Syrie le 6 février, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) a activé le Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO) afin de fédérer les initiatives de solidarité de ces collectivités avec les populations victimes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**- DECIDE de verser la somme de 1 000 euros au FACECO pour venir en aide aux populations victimes du double tremblement de terre en Turquie et en Syrie**

- Et AUTORISE Monsieur le Maire ou Loïc REVEL, Adjoint au Maire, à signer les documents relatifs à ce versement.

## QUESTIONS DIVERSES

- Echanges suite à la réunion sur le projet éolien du 22 février.  
Permanence d'informations de GAIA Energy Systems le 14 mars de 16 à 20 heures à la mairie.
- Bernard Chrétien présente le plan d'aménagement des espaces verts de l'avenue des Erables.
- Discussion sur :
  - Mise en sens unique en permanence de la rue de la Scierie (uniquement sur le temps d'ouverture du magasin Trois fois rien actuellement).
  - Choix à faire pour le fleurissement (restrictions d'arrosage).
- Pierrick Lory informe du renouvellement du contrat de prestations passé avec l'ESAT des 4 Vaulx.
- Tour de Bretagne : Vincent Chesnais fait le compte-rendu de la réunion d'organisation de l'étape qui aura lieu le 30 avril. Recherche de bénévoles au sein du Conseil Municipal et du Comité des Fêtes.
- Prochaine réunion de Conseil Municipal : Jeudi 30 mars à 19 heures (vote des budgets)